

1669 August 15., Luzern

A

SCHREIBEN VOM [SAV. AMBASSADOR BENOIT II CIZE, BARON] DE GRESY,
AN STATTHALTER RITTER [BEAT JAKOB I.] ZURLAUBEN, ZUG

"Je viens d'estre averti de plusieurs parts que les Cantons d'ury, Schuitz, underval, et Zoug veulent s'assembler a Brunnen Sammedy prochain [den 17. August 1669 - Stadt und Amt Zug sollte an dieser tatsächlich zustandegewordenen Tagsatzung nicht durch Beat Jakob I. Zurlauben vertreten sein]¹ pour y parler d'un Peage [- Zinnenzoll bei Weggis -]² que le Canton de Lucerne prend sur les Passages, J'ay creü que dans cette occasion là les factionnaires d'Espagne [Mailand/Spaniens gemeint] y pourroient peut estre parler de quelque chose pour déconcerter les Declarations [bezüglich der von den neuwl. Orten gewünschten, von Savoyen jedoch strikt abgelehnten Mitbeschirmung Genfs und der Waadt durch die kath. Orte]³ qu'ils ont donnés à S.A.R. [Herzog Karl Emanuel II.] L'on m'a aussy informé que dimanche prochain [den 18. August] les Communes du Canton de Zoug [die Gemeindeversammlungen von Aegeri, Menzingen und Baar sowie der Stadt Zug gemeint] se doivent assembler pour parler sur la Declaration⁴ que l'on a donné à M.^r [den franz. Residenten, François] Mouslier à la derniere Diette Generale de Bade [gemeint ist die Jahrrechnung vom 30. Juni 1669; Stadt und Amt Zug war auch auf dieser Zusammenkunft nicht durch Zurlauben vertreten]⁵, ce qui m'oblige de vous envoyer ... cette lettre par homme exprès pour vous prier de voir avec vos amis, de vous prevaloir de cette conioncture s'il estoit possible, pour faire ratifier à vos dittes Communes la Declaration que vostre Canton a donné à S.A.R., ce que Je ne doute pas qu'elles ne fissent tres volontiers si la chose leurs estoit proposée, ainsy qu'ont fait de tres bonne grace celles [hier sind sicher die Landsgemeinden gemeint] des autres Cantons [nämlich von UR, SZ, NW und OW] voyéz donc ... si vous pourriéz vous prevaloir de cette conioncture, et ie donnerois pour le paire de Gand à deux ou trois de nos amis qui nous ayderoient à cela; Je recherche cette affaire parce que quelqu'un des Mess.^{rs} qui sont auprès de moy, ont tousiours cette opinion qu'il faut la ratification de vos Communes pour rendre la Declaration de [Stadt und Amt] Zoug seure, et valable, et comme ils en escrivent dans ces termes à S.A.R. cela fait balancer la croyance qu'elle doit avoir sur cela, c'est pourquoy Je vous prie ... de voir comme nous pourrions obtenir la dite Ratification de vos Communes, car cela me donneroit un grand avantage pour pouvoir promptement servir ... vostre fils [Beat Kaspar Zurlauben, der sich damals sehr um Aufnahme in die Fremden Dienste Savoyens bemühte] comme ie de-

sire, lequel ne doit poin douter de la passion que i'ay pour l'obliger et toute vostre maison que J'estime infiniment, vous ... [savez] ... ce que S.A.R. m'a accordé pour luy⁶, ainsy qu'elle vous a mesme escrit, mais comme la levée de la Compagnie a cause des Consequence ne se peut faire que dans l'autre negotiation que i'ay a faire, ainsy que vous estes amplement informé ..., Je pense cependant aux moyens de pouvoir faire reussir la proposition que me fit dernièrement ... vostre fils, qui est que S.A.R. par sa bonté le fit Jouir de quelque Place secrette pour s'entretenir attendant qu'il fallut faire la levée de sa Compagnie, Je suis tres disposé de faire Ces offices auprès de S.A.R. qu'il desire pour cela [- nicht zuletzt dank Grésys Bemühungen fand dann Beat Kaspar Zurlauben 1670 eine Anstellung als Reisebegleiter des a.o. sav. Ambassadors beim Hl. Stuhl, Giovanni Battista Conte di **Bigliore de Luserna**, nach Rom -]⁷, et si le bonheur vouloit que nous puissions obtenir la ratification des Communes de la Declaration donnée à S.A.R., cela me donneroit une cause, et un puissant motif, pour pouvoir faire promptement reussir l'intention de ... vostre fils, par lequel ie voudrois envoyer à S.A.R. ma Depesche qui porteroit cette nouvelle là, par où vous voyez ... si i'ay un desir bien grand de le pouvoir servir et promptement, puisque Je vous represente avec toute sincerité la conduite que Je veux tenir pour cela, par où vous voyez ... que pour un propre frere Je n'en pourrois pas faire davantage, aydez moy donc ie vous prie à faire reussir mon dessein tout le monde vous aydera pour cela

J'ay receû une lettre ... [du] Cap.^{ne} vostre frere [**Heinrich II. Zurlauben**, dessen franz. Gardekompagnie war 1668 aufgelöst und entlassen worden]⁸ qui m'a remercié d'une que i'avois escrit à ... [Eugène-Maurice de Savoie] le Conte de **Soisson[s]**, Colonel général des Suisses et Grisons] en faveur ... [du] ... Lieutenant vostre frere [- durch obgenannte Entlassung der Gardekompagnie Zurlauben hatte auch Gardelt. **Konrad IV. Zurlauben** seinen Posten verloren, was diesen damals - tatsächlich aber verblieb er dann im Regiment Fürstenberg in franz. Diensten, in welches er inzwischen eingetreten war⁹ - um eine Anstellung in den Fremden Diensten Savoyens nachzusuchen veranlasst hatte -]¹⁰, il m'offre toutes sortes de services pour S.A.R., et mesme estant à Bade [offenbar weilte Heinrich II. Zurlauben, obwohl nicht Tagsatzungsgesandter von Stadt und Amt Zug, anlässlich der obgenannten Jahrrechnung gleichwohl in Baden] il me dit qu'à la premiere assemblée que les Communes de Zoug feroient, il seroit tres facile de leur faire ratifier la Declaration que le Canton a donnée a S.A.R., puisqu'elle est fondée sur la Justice et l'Equité, et sur l'exemple de vos glorieux Ancestres qui depuis cent ans n'ont Jamais voulu prendre en Protection le Pais de Vaux [=Waadt] contre les Droits et raisons de la Royale

Maison de Savoye, ains ont tousiours reiettéz toutes les recherches que les Bernois leurs en ont si souvent faicts, mesme en offrant de l'argent aux Superieurs des Cantons Catholiques [- so etwa 1615 dem Zuger Ammann Konrad III. Zurlauben oder 1640 dem Zuger Stadt- und Amtsrat Beat II. Zurlauben -]¹¹ pour cela, ainsy que tout le monde s'çait, affin de se conserver par ce moyen l'alliance de S.A.R. [- 1615 war dies Karl Emanuel I. und 1640 Karl Emanuel II. -] et de sa Couronne pour les seuretes de la Religion Catholique en ces Pais, et de leurs propre liberté, puisque vous ne s'çauriez perdre l'un sans l'autre; cette seule raison ... doit obliger Mess.^{rs} [Ammann und Rat] de [Stadt und Amt] Zoug, ainsy que les autres Cantons Alliés à S.A.R. [- total standen VI kath. Orte - VII ausg. SO - in einem Bundesverhältnis zu Savoyen -] de considerer comme il faut l'importance de l'Alliance de Savoye, et c'est ce que par le devoir de conscience doivent représenter hautement et hardiment ces verités là à ceux qui n'en sont pas bien informés, puisque c'est pour l'avantage et seuretés de la Patrie, Je vous prie donc ... puisque vous estes mieux informé que personne des verités que Je vous represente, et de tant d'autres circonstances que vous s'çavéz, de les vouloir représenter et faire valoir dans l'assemblée qui se doit faire de vos Communes dimanche prochain pour y obtenir s'il se peut la ratification dont Je vous parle; vous pouvéz aussy représenter ... le puissant secours que S.A.R. envoya ... [aux V] ... Cantons Catholiques dans leur derniere guerre [-1. Villmergerkrieg-] il y a environ 13. ans¹², qui estoit de ... [7000] hommes de pied, et ... [1500] Chevaux qu'il tient onze mois durant sur les frontieres des Estats de Berne, ainsy que plusieurs des M.^{rs} [Schultheiss und Rat] de fribourg qui sont encor vivants ont veû, il me semble que ce seul service est asses important pour obliger ... les Cantons Catholiques à ne pas payer aujourd'huy S.A.R. d'ingratitude, il faut donc le représenter à ceux qui ne le s'çavent pas. De plus Je vous diray comme le Duc Charles Emanuel [I^{er}] grand Pere de S.A.R. lorsqu'il fit la levée des Regiment du Colonel Beat Ambrin [=Amrhyn, während wir für Beat Amrhyn keine Beweise für eine Oberstenstelle in sav. Diensten haben, finden sich solche für Walter Amrhyn 1607/8, 1616 und 1629 sowie für Josef Amrhyn 1638]¹³ et du Colonel [Jost] Ulric[h] [v. 1621], ... les Cantons Catholiques le prierent tres instamment de leur laisser les dits deux Regiments pour s'en servir au restablissement de leur Curés et Prestres que les [cantons] Protestans avoient chassés dans plusieurs Esglises et à leur places y avoient mis des Ministres [=Prädikanten - dies könnte ev. auf das Jahr 1623 hinweisen, in welchem Frankreich, Venedig und Savoyen im Vertrag von Paris die sogn. Ligue d'Avignon zum Zwecke der Restitution des Veltlins an Bünden schlossen]¹⁴ -], le dit Duc Charles Emanuel [I^{er}] les leur laissa,

et les paya pendant cinq mois qu'ils furent icy employés pour le service de[s] ... Cantons, tout de mesme que s'ils avoient esté en piemont, et de plus commandâ les Troupes et la milice qui estoient dans le Duché de Chablais de faire diversion du costé que ... les Cantons Catholiques desireroient, plusieurs des M.^{rs} de Lucerne m'ont confirmé ces jours passés la verité de ce que ie vous escriis, faite donc valoir ... Je vous prie ces puissantes raisons, affinque ... les Cantons Catholiques obligent tousiours de bonne grace S.A.R. et ils se conserveront par ce moyen les prompts secours qu'ils auront besoin de luy, comme encor plusieurs autres avantages, et ainsy ils tiendront en raison les [cantons] Protestans, et s'asseureront tousiours plus la conservation de la Religion Catholique, et de leur propre liberté. Qui est tout ce que Je puis vous dire ... en reponce de celle qu'il vous a pleü m'escrire le 12. du courant vous priant d'estre assureé que ie vous estime tres parfaitement, et que ie vous veux servir, et ... vostre fils de tout le credit que Je pourraj iamais avoir, et J'espere que par les effets vous le connoistréz, cependant Je vous prie de m'aymer, et de croire que ie suis ...

Je vous prie de m'envoyer seulement un recepisse, et vous me feréz puis reponce a vostre comodité".

- 1) s. EA VI 1, 785 (Nr. 500)
- 2) s. ebenda 785 a
- 3) Zugs diesbezügliche Deklaration s. AH 56/35
- 4) s. EA VI 1, 777 c; Zugs Deklaration bezüglich der buchstabengetreuen Einhaltung des franz. Bündnisses bzw. Nichteingehens neuer Defensivtraktate s. AH 37/165
- 5) s. EA VI 1, 777 (Nr. 496)
- 6) Mit Schreiben vom 15. Dezember 1668 hatte der Herzog Beat Kaspar Zurlauben versprochen, ihm bei Gelegenheit eine eigene eidg. Kompanie anzuvertrauen - s. AH 73/139 Anm. 4 -; in der Zwischenzeit sollte Zurlauben entweder in andern sav. Truppenkörpern Anstellung finden oder aber mit einer jährlichen Pension von 60 Pistolen - s. AH 44/117, 118, 119 - abgefunden werden.
- 7) s. Zurlaubens Reisebericht unter AH 62/31
- 8) s. Zurlauben/HM II 71
- 9) s. Meier/Zurlaubiana "Bio-Bibliographie" 929 Nr. 34
- 10) s. AH 57/77
- 11) s. AH 34/110
- 12) s. etwa AH 42/120
- 13) s. HBL I 348 Nrn. 1, 2
- 14) s. Rott/Représentation III Reg. 1046

Original, mit Siegel - AH 100, 39-47 - Blatt 46^v und 47^r leer

[16]96 September 15., [Abtei] Fischingen

A

SCHREIBEN VON P. DEMETRIUS [MOOS AN MARIA BARBARA ZURLAUBEN]

"Weilen iüngsthin Jhr Liebster [Beat Jakob II. Zurlauben, damals Land-